



CENTRE CORSE
CENTRU DI CORSICA

C.C.T.P CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

CPIE Centre Corse
Association A Rinascita
7, rue Colonel Feracci BP 1
20 250 CORTE

OBJET DE LA CONSULTATION :

Location de cars avec Chauffeurs pour transports collectifs

Le présent document comprend 9 pages

Sommaire

<i>1 - CONTEXTE</i>	3
<i>2 - OBJET DE LA PRESTATION</i>	4
<i>3 - DESCRIPTIF DE LA PRESTATION</i>	5
<i>4 - FORMALISATION DES COMMANDES</i>	5
<i>5 -CONDITIONS DE TRANSPORT</i>	6
<i>6 - FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT</i>	7
<i>7 - DUREE DE LA MISSION</i>	7
<i>8 - PIECES A FOURNIR</i>	7
<i>9 - CRITERES DE CHOIX DES OFFRES</i>	8

Location de cars avec chauffeur pour Transport collectif

1 - CONTEXTE

Présentation de l'association :

L'association A Rinascita di u Vechju Corti, fondée en 1975 est une association de type loi 1901, agréée au titre des associations de protection de l'environnement et **labellisée depuis 2007 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Corte Centre Corse.**

Appartenant au réseau national des CPIE qui regroupe 80 associations, notre structure est **fortement ancrée sur son territoire et se positionne sur l'entrée environnementale du développement durable à travers trois modes d'agir : chercher, développer et transmettre.** L'un de ses objectifs est de sensibiliser tous les publics à leur environnement proche afin que chacun puisse s'engager dans une démarche écocitoyenne garante de notre patrimoine naturel et culturel.

Egalement très investie depuis sa création dans le domaine social et représentant tout de même un poids économique conséquent à l'échelle de son territoire, **notre association est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en Corse.**

Afin de répondre aux exigences de ce label national, l'association s'est aujourd'hui engagée dans une démarche d'excellence avec pour objectif principal d'œuvrer pour un développement durable de son territoire et de ses habitants aux moyens de ses différents secteurs d'activités. En effet, **notre association située sur le centre Corse est multi sectorielle et s'illustre dans divers domaines. Cependant, on peut regrouper les activités de l'association en trois pôles :**

- **Le pôle environnement :** Service d'éducation à l'environnement, Espace Info Energie, Etudes et accompagnement des territoires dans leurs projets de développement durable.
- **Le pôle social :** Gestion et animation du Centre Social du Centre Corse, Point Accès Multimédias, Bureau Information Jeunesse.
- **Le pôle diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle :** Coordination Régionale pour la diffusion de la culture scientifique en Région Corse, coordination de la fête de la science.

Aussi, notre CPIE a choisi de se spécialiser sur la problématique de l'eau et des milieux aquatiques dans une approche transversale et pluridisciplinaire. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet phare de l'association de « Centre Régional de Ressources sur l'Eau et les Milieux Aquatiques » ou plus simplement « Casa di l'Acqua ».

L'association en quelques chiffres :

- **40** ans d'existence
- **20** permanents salariés
- **26** administrateurs bénévoles
- **15 200** personnes concernées par les activités (adhérents, public sensibilisés...)

Notre démarche « développement durable » :

Le CPIE Corte Centre Corse - A Rinascita est une association citoyenne, qui s'est engagée à la fois dans son mode de fonctionnement interne et dans la réalisation de ses missions, dans un système de management qui tend à équilibrer la protection de l'environnement, la dimension humaine et le réalisme économique.

Nous développons une vraie démarche éco-responsable dans nos actions :

- Des outils de communication, totems, stand parapluie totalement éco-conçu.
- Des économies d'énergie
- Un tri des déchets
- Des achats responsables
- Une optimisation de l'utilisation du papier et une préférence donnée aux papiers certifiés « gestion durable des forêts » ainsi qu'aux papiers recyclés

Notre label CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) :

Un CPIE est une association ancrée sur un territoire, dont la vocation est l'éducation-sensibilisation des citoyens à l'environnement et au développement durable et l'accompagnement des territoires vers le développement durable.

Ce label national, qui a été attribué à notre association en 2007, garantit de la qualité et de l'efficacité du travail accompli par nos différents services dans la réalisation de leurs missions.

Plutôt que des associations de défense de l'environnement, les CPIE sont des pédagogues, des accompagnateurs, voire des médiateurs, très présents sur le terrain, pour éduquer le citoyen, accompagner et réaliser des projets avec des acteurs socio-économiques, pour trouver des consensus entre différents usagers de l'environnement, pour aller vers un développement durable.

Les valeurs principales sur lesquelles ils basent leur action sont :

- Une vision globale et humaniste de l'environnement,
- Une vision citoyenne tendant à mettre en avant l'éducation et la responsabilité,
- Un respect de la connaissance et de la démarche scientifiques.

Le label « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » est attribué par l'Union nationale des CPIE pour 10 ans renouvelables sur la base d'une dizaine de critères portant notamment sur les valeurs communes, l'ancrage territorial, les domaines d'activités, l'intérêt général, le professionnalisme...

Chaque CPIE s'évalue régulièrement au regard de ses critères dans le cadre d'une démarche de progrès suivie par l'Union nationale.

2 - OBJET DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet :

Location de cars avec chauffeur pour le transport collectif d'enfants dans le cadre d'activités extra- scolaires ou d'évènements organisés par l'association.

3 - DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Assurer un transport dans le cadre des activités et/ou événements menés par l'association, pendant le calendrier scolaire ou pour des sorties extra-scolaires, selon un trajet défini à l'avance entre l'association et le transporteur.

Les transports pourront se faire sur l'ensemble de la Région et concernent plusieurs secteurs :

- Corte et centre corse ;
- Plaine Orientale ;
- Balagne ;
- Bastia et Cap Corse ;
- Bonifacio et région ;
- Ajaccio et alentours ;
- St Florent et Agriates.

Les trajets à effectuer se décomposent pour l'année à venir comme suit et concernent 11 classes de 15 à 30 élèves (Aller/retour) :

Bastia ->Calacuccia
Monticello->Calacuccia
Calvi -> Calacuccia
Motifao -> Calacuccia (x2)

Vero->Occana
Ajaccio->Occana (x2)

Cervione->Sampolo

Zicavo ->Rizzanese
Cozzano->Rizzanese

Sur 1 journée prévue le 1er Avril 2016 : 21 classes à transporter sur CORTE (aller/retour) en provenance de lieux différents : 6 de Bastia ;

1 de Biguglia ;
6 d'Ajaccio ;
1 de Prunelli ;
1 de Porto -Vecchio

+ 6 classes (3 Haute-Corse et 3 Corse-du-Sud)

La liste de ces trajets n'est pas définitive. Elle reste provisoire et pourra être modifiée pour y supprimer ou rajouter des trajets.

Tout trajet pourra être modifié à l'initiative de l'association en cas de nécessité (changement de dates, imprévus, conditions météo ...).

Les horaires des écoles desservies seront respectés. Ils seront susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités (décision du Conseil d'Ecole, travaux...)

Le transport sera effectué conformément aux lois, arrêtés, décrets et autres textes en vigueur.

Le transporteur est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main -d'oeuvre et aux conditions de travail.

4 - FORMALISATION DES COMMANDES

2.1 Réservation

La demande de mise à disposition d'un bus est faite au minimum 3 (trois) jours avant la date d'exécution du service par bon de commande.

Pour les activités ponctuelles, le bon de commande est adressé au minimum 2 (deux) jours avant la date de sortie.

Sur demande du CPIE, le titulaire doit envoyer par mail ou fax, une confirmation de la mise à disposition du ou des cars.

2.2 Commandes et annulations

Le bon pour accord est transmis au titulaire par mail ou par fax, avec les mentions suivantes : les dates, l'heure de prise en charge, le lieu de prise en charge et la destination, l'heure approximative du retour et le nombre de personnes transportées.

Seront également communiquées les coordonnées de l'école et de l'enseignant responsable.

En cas d'annulation ou tout problème pouvant entraîner un retard dans le transport, il est de la responsabilité du transporteur d'avertir **à la fois** l'école et l'association.

Toute annulation du transport demandée par l'association, sera signalée par écrit (mail, fax) au TITULAIRE au plus tard la veille du déplacement avant 12h00.

5 - CONDITIONS DE TRANSPORT

3.1 État général et Capacité des véhicules

Les candidats fournissent des cars d'une capacité suffisante pour répondre au besoin exprimé dans le respect des instructions qui lui seront données par l'association

Les prestations doivent répondre aux exigences légales en vigueur tant au niveau de la qualification des personnes (chauffeurs) que de la qualité des matériels. Les véhicules devront être aux normes françaises en vigueur ou toute autre norme en vigueur en vertu d'un accord international. Les cars doivent être propres, en bon état et leurs peintures extérieures correctes.

Le transporteur a l'entière responsabilité du bon état du matériel roulant affecté au service.

Concernant le transport d'enfants :

L'entreprise est inscrite à la DDE, au registre des transports publics routiers de personnes du département de son siège social.

Chaque véhicule effectuant le transport possède à bord : La carte grise ; L'attestation d'assurance (responsabilité civile, dommage aux biens, accidents assistance rapatriement) ; La carte violette à jour (moins de 6 mois) délivrée par le Service des Mines et autorisant la mise en circulation de chaque véhicule ; Un chrono tachygraphe dont l'utilisation sera permanente durant toute la durée du voyage ; Des pictogrammes « transports d'enfant » placés de manière visible à l'avant et à l'arrière.

Les enfants et les adultes seront transportés en place assise possédant une ceinture de sécurité.

Le transporteur s'engage :

- à effectuer la présente prestation dans le respect total des réglementations sociales des transports (arrêté du 2 juillet 1982)
- à exiger du (des) conducteurs(s) le respect de la réglementation européenne ainsi que des temps de conduite et de repos (règlement CEE 3820/85 et 3821/5 du 20 décembre 1985)

Le transporteur fournit à l'école concernée (en cas de transport avec des scolaires) avant le jour du transport le schéma de conduite obligatoire pour tout transport avec les établissements scolaires

Ce schéma de conduite sera rempli par le transporteur

Ce n'est pas un simple itinéraire. Il doit comporter des informations précises

Nom / raison sociale du transporteur / adresse ; Ecole ; Nombre de chauffeurs ; Nombre d'élèves ; Nombre d'accompagnateurs :

Date du transport ; Lieu précis de prise en charge (école, centre...) ; Heure de départ ; Lieu précis de destination ; Kilométrage ; Temps de route prévu ; Localisation des arrêts ; Arrêt(s) pour changement de chauffeur ; Horaire et lieu précis de repas le cas échéant ; Itinéraire prévu

3.2 Conditions d'accès

Dans le cadre de transports scolaires et périscolaires, le transporteur ne peut transporter d'autres personnes que les usagers scolaires et leurs accompagnateurs (instituteurs et les personnes dûment habilités par le chef d'établissement).

Dans le cadre des autres transports, le transporteur ne peut prendre en charge que les personnes faisant partie de la délégation (personnes habilitées par le CPIE.)

6 - FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera par chèque ou virement à réception de la facture suivant les règles de la comptabilité tenue par l'association.

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Il est demandé d'établir une facture distincte par bon de commande sur laquelle seront indiquées les mentions suivantes :

- La nature des services (Le lieu de prise en charge et la destination)
- Les quantités
- La date
- Le nombre de voyageurs
- La photocopie du devis accepté et le détail des prestations supplémentaires demandées (exemple : recherche d'hébergement, location voiture, taxis, etc...)
- le montant de la prestation exécutée

Les factures seront établies en euros et adressées à
CPIE CENTRE CORSE -A RINASCITA
7 rue colonel Feracci -BP 1
20250 CORTE

Toute facturation incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte et sera retournée pour rectification.

7 - DUREE DE LA MISSION

La mission est conclue pour une durée d'une année correspondant à l'année civile. Pour la première année, la durée de la mission couvre la période comprise entre la date de notification d'attribution du marché et le 31 décembre de la même année, date d'échéance du contrat.

La mission est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de clôture de l'année civile.

8 - NOTE METHODOLOGIQUE et PIECES A FOURNIR

Dans le cadre de son offre le prestataire présentera :
les prix de facturation par trajet
la liste des véhicules ainsi que la date de 1^{ère} mise en circulation.

Le titulaire du marché devra remettre obligatoirement dans les 15 jours suivant la notification du marché les pièces suivantes :

- le transporteur devra justifier qu'il a souscrit les assurances obligatoires nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle ainsi que toute police exigée par la loi.
- copie des permis de conduire de chaque conducteur
- copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance des véhicules
- les numéros de téléphone portable de chaque conducteur.

9 - CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

- Prix : 50 %
- Valeur technique et qualité de l'équipement : 30 %
- Références du prestataire : 20 %

Délai de réponse : le 22 mars 2016

Candidature à adresser par courrier postal et sous pli à :

Monsieur le Président
Association A Rinascita – CPIE Centre Corse
7, Rue Colonel Feracci
BP 1
20250 CORTE

Ou bien par mail à l'attention de Monsieur le Président, en précisant l'objet : « **Location de cars avec chauffeur pour transports collectifs** » : contact@cpie-centrecorse.fr